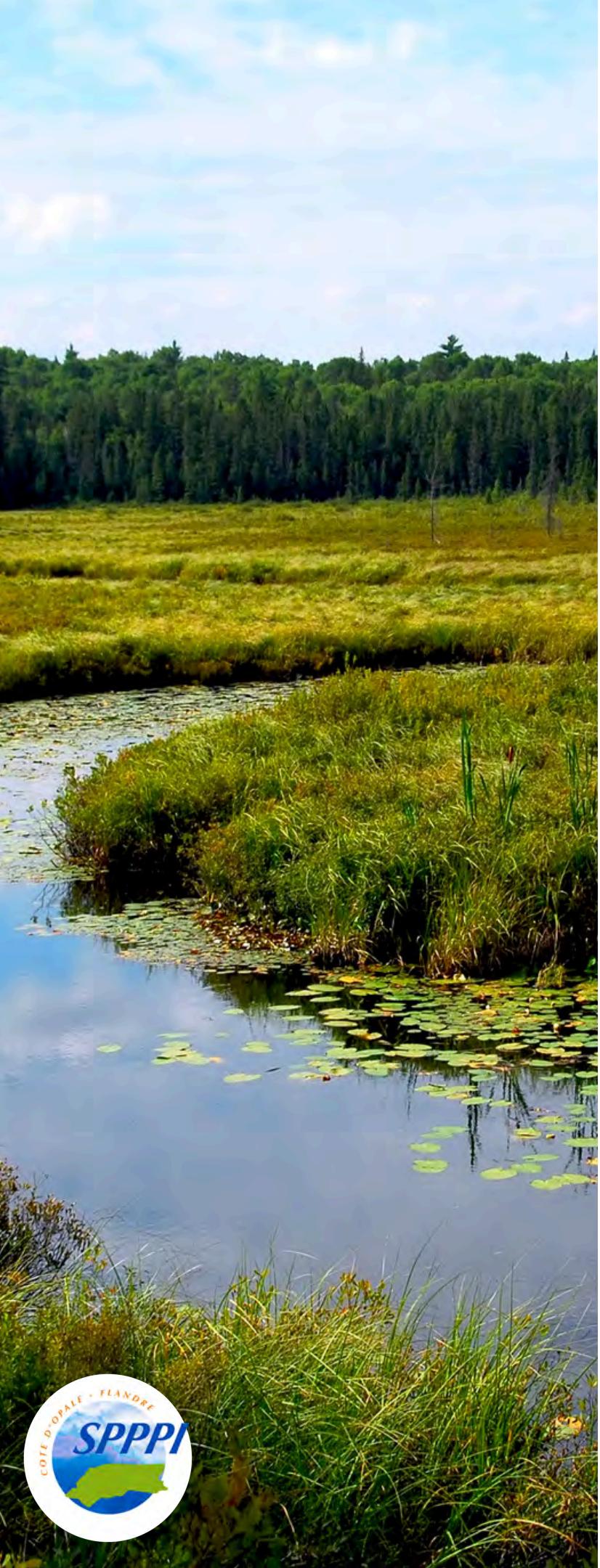


Bienvenue à la **COMMISSION BIODIVERSITÉ**

Halle aux Sucres
Jeudi 24 septembre 2026





ORDRE DU JOUR

Matin

- Introduction
- Présentation de la feuille de route régionale pour la biodiversité et focus sur les outils de compensation - DREAL
- Présentation des mesures compensatoires et du Schéma Directeur du Patrimoine Naturel - GMPD
- Présentation du Bureau Local de la Biodiversité - CUD
- Table ronde - Néomat, ArcelorMittal et Aluminium Dunkerque

Après-midi

- Visite de terrain en bus - GPMD



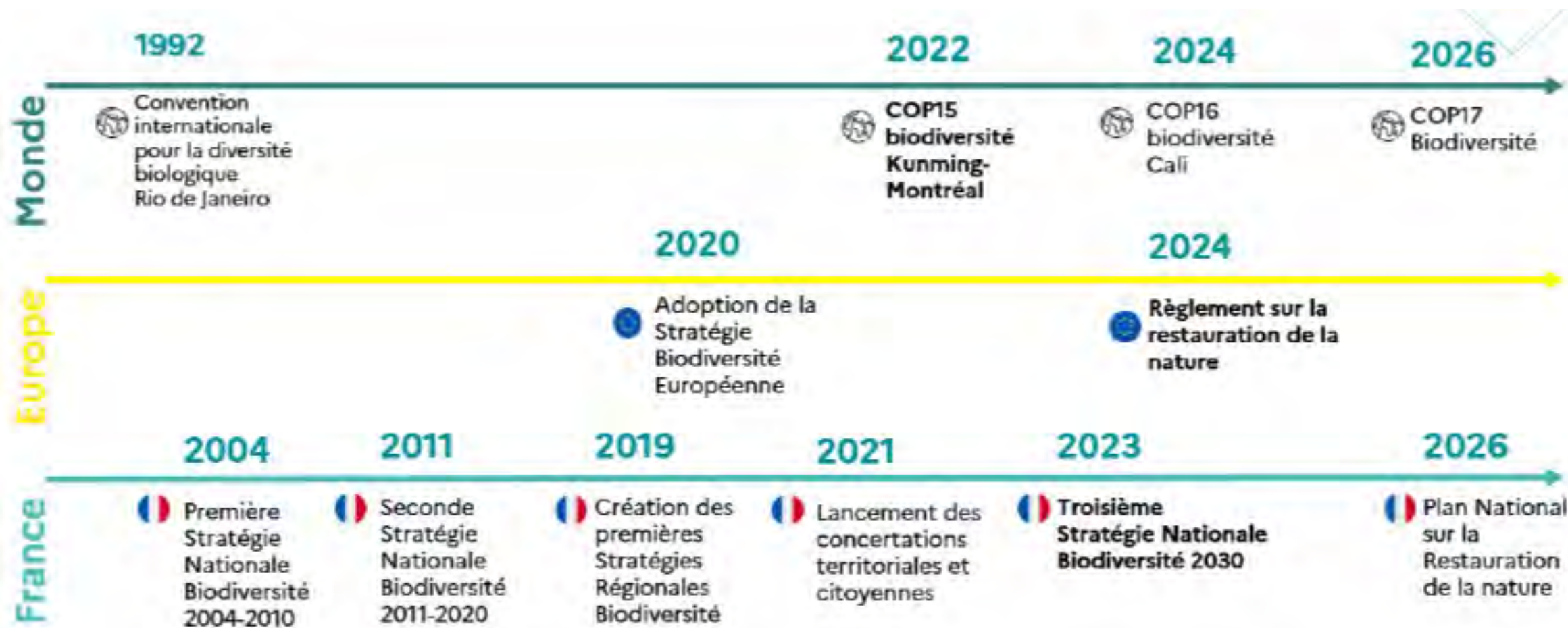
**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

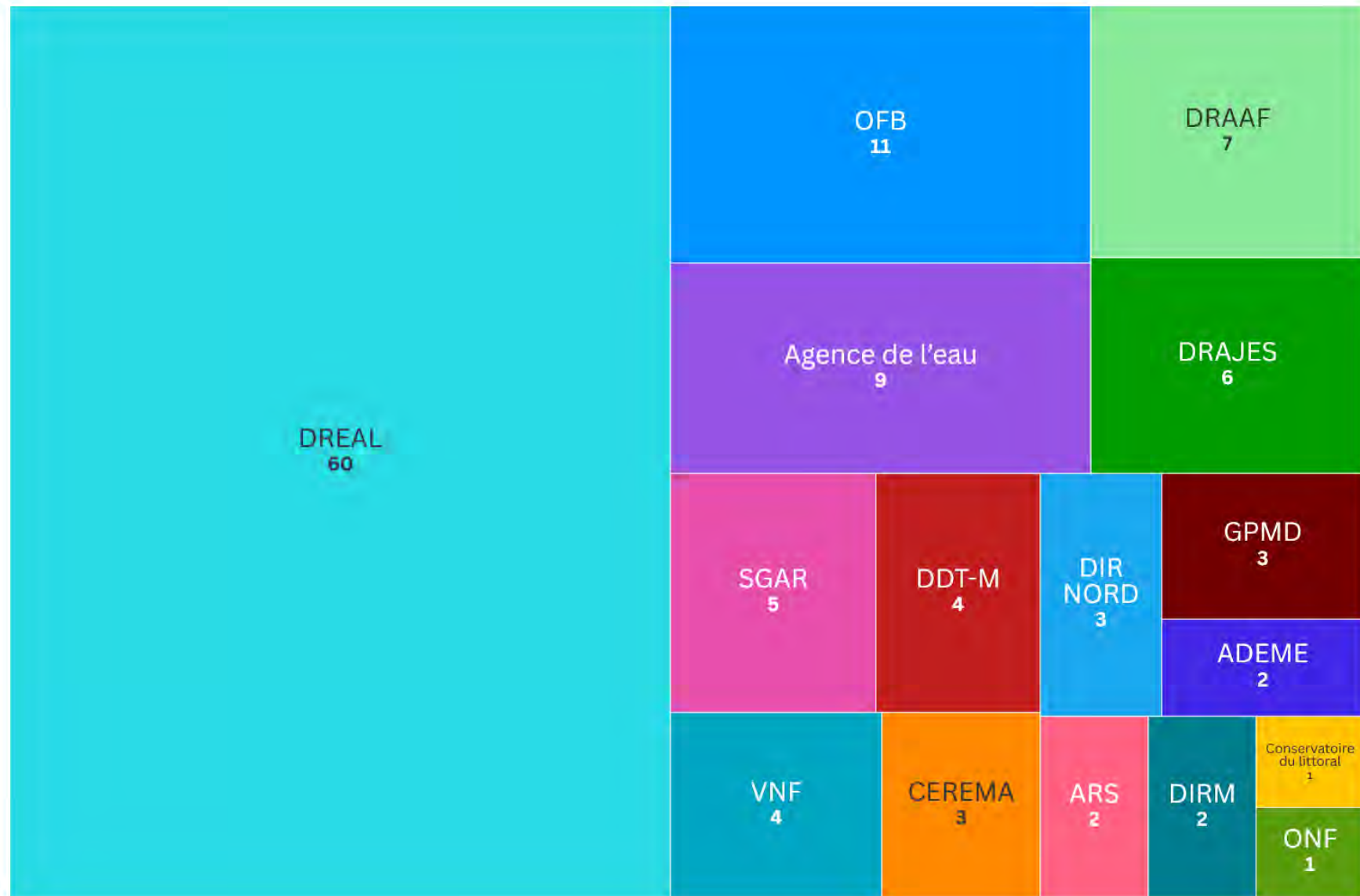


**Territorialisation de la
SNB 2030 par l'État en
Hauts-de-France**

La stratégie nationale biodiversité : une déclinaison des engagements internationaux et européens



Une territorialisation engagée par les administrations régionales



Calendrier d'élaboration de la feuille de route régionale





- **33 mesures** avec les enjeux et objectifs régionaux
- Des fiches actions détaillées contenant les priorités d'actions annualisées, moyens, partenaires, etc.



Extension
en cours de
2
réserves
naturelles
nationales



3
opérations
de gestion
sur les espèces
exotiques
envahissantes



Plus de
9000
hectares nouvellement
engagés en mesures
agri-environnementales
et climatiques



1 nouveau territoire
PMAZH reconnu :
la moyenne Canche



Environ
70
projets d'infrastructures
énergétiques
accompagnés par
la DDT-M



15 et **13**
ouvrages
supprimés sur les
bassins Artois Picardie
et Seine Normandie



40%
de la forêt privée
dotée d'un document
de gestion durable



Environ
1300
hectares de forêt
publique en réserve
biologique



80 km
de haies
plantées



AESN :
454 ha
de zones humides
restaurées
en 2025



AEAP :
87,5 ha
de zones humides
restaurées
en 2025



3
listes rouges
régionales
actualisées



142
demandes de dérogation
pour espèces protégées



15 parcours Super
Espèces auprès
des établissements
scolaires



4
nouvelles fiches
sur la compensation
environnementale



10 nouvelles collectivités
reconnues Territoires
engagés pour la nature
en 2025



33 collectivités
de la région
dotées d'un ABC



800 hectares en cours
de labellisation ZPF
pour 2026





PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stratégie
nationale
BIODIVERSITÉ
2030

Développer la prise en
compte de la
biodiversité dans les
politiques régionales



Pollution chimiques et diffuses

- Protection des captages d'eau destinés à la consommation humaine contre les pollutions ponctuelles par la mise en place de plan de gestion de sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) : groupes assurant une gestion du réseau d'eau, industries implantées sur les aires d'alimentation de captage, etc. *Pilotage Agence régionale de santé.*
- Les installations classées pour la protection de l'environnement font l'objet d'un accompagnement et de contrôles spécifiques (environ 3800 en région) : investiguer les causes de pollutions, rétablir situation conforme, actions ciblées sur les PFAS. *Pilotage DREAL HdF.*

Pollution lumineuses

- Réduire les éclairages nocturnes pouvant perturber la biodiversité locale tout en réalisant des économies d'énergie. *Pilotage CEREMA.*

Réseau routier → Adapter les opérations d'entretien des dépendances vertes et augmenter les surfaces favorables aux pollinisateurs. *Pilotage DIR Nord.*

Grand port maritime de Dunkerque → Pérenniser le SDPN tout en maintenant la connaissance du patrimoine naturel portuaire et expérimenter de nouvelles approches de la compensation.

Réseau fluvial → Restaurer les milieux naturels et continuités écologiques tout en limitant les impacts sur la ressource en eau. *Pilotage VNF.*

Réseau ferroviaire → Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les travaux de maîtrise de la végétation. *Pilotage Réseau SNCF.*

LIMITER L'INTRODUCTION ET LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



Objectifs :

- Bilan de la première stratégie et rédaction de la deuxième
- Renforcement des **contrôles en animalerie, pépiniéristes, etc.**
- Animation par le Conservatoire des espaces naturels HdF, du **collectif d'intervention et d'animation**, dans le cadre de l'Agence régionale de la biodiversité HdF

MOBILISER LES COLLECTIVITÉS, ACTEURS ÉCONOMIQUES



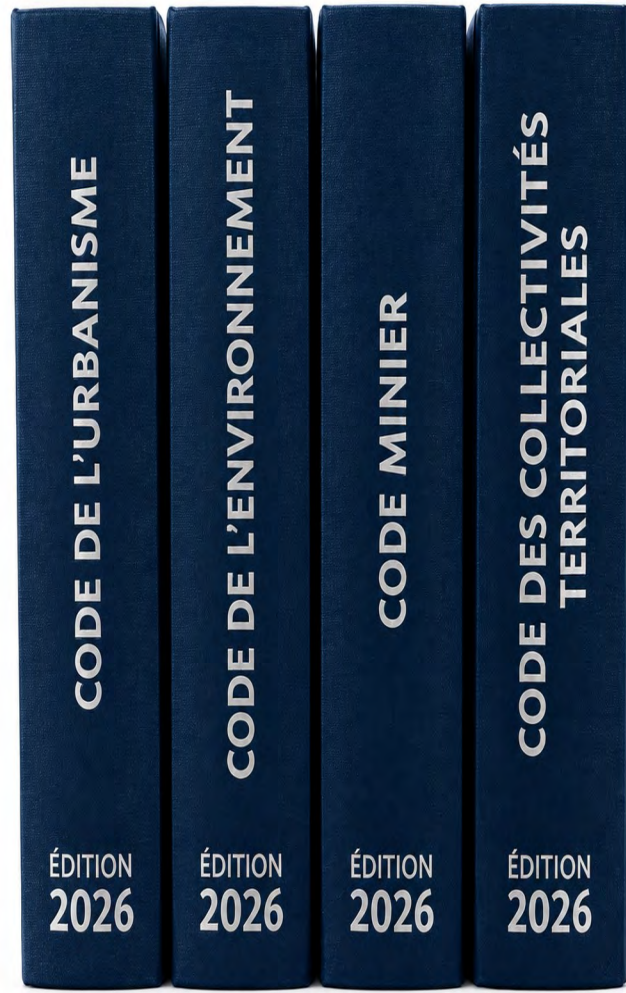
Dispositif territoires engagés pour la nature

- **51 Collectivités engagées** : une reconnaissance pour des actions concrètes au niveau local en faveur de la biodiversité.
- L'**animation** auprès des collectivités est réalisée par l'Agence Régionale de la Biodiversité.
- L'Agence régionale de la biodiversité contribue à la montée en puissance de l'ingénierie régionale à travers l'animation et l'accompagnement de deux collectifs d'acteurs à destination des collectivités et acteurs économiques.

Les bénéfices de la reconnaissance Territoires engagés pour la nature

- être **accompagné pour formaliser son programme d'actions à 3 ans** ;
- de **bénéficier d'une valorisation nationale, régionale et locale** (événements nationaux et régionaux, plateforme web dédiée, kit de communication...);
- de rejoindre le « **Club des Engagés** » pour partager des expériences ainsi que renforcer ses connaissances et compétences.

PRISE EN COMPTE DES ATTEINTES ENVIRONNEMENTALES



Réglementation

Les articles L411-1 et L411-2 du Code de l'environnement encadrent la protection des espèces animales, végétales et des habitats naturels en France.

Régime dérogatoire L411-2 du Code de l'environnement

- **Aucune alternative** : Il n'existe pas d'autre solution satisfaisante pour réaliser le projet.
- **État de conservation** : Le projet ne nuit pas à la survie des espèces protégées dans leur milieu naturel.
- **Intérêt majeur** : Le projet répond à un motif d'intérêt public primordial (économique, social ou environnemental).

Étude environnementale et application d'une séquence ERc

- **Inventaires de la faune, de la flore et des habitats** : identifier les enjeux et les incidences du projet.
- **Application d'une séquence Eviter, réduire et compenser (Erc)** : objectif « Zéro perte nette de biodiversité »



ÉVITER

Le terme recouvre généralement trois modalités : l'évitement lors du choix d'opportunité, l'évitement géographique et l'évitement technique.



RÉDUIRE

Les mesures de réduction sont mises en place au niveau de l'emprise du projet, plan ou programme ou à sa proximité immédiate.

En phase travaux et phase d'exploitation



COMPENSER

Cela apporte une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects du projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits.

PRISE EN COMPTE DES ATTEINTES ENVIRONNEMENTALES

Centre de ressource Erc en Hauts-de-France

<https://erc-hdf.fr/>

Vous outiller et vous conseiller.

- Ressources thématiques (les retours d'expériences et les diffusions de notes, guides, programmes...);
- Plateforme collaborative (club ERc);
- Mise à disposition d'outils (Fiches techniques ERc);
- Formations et diffusion de la connaissance (Webinaire ERc prévu pour la fin d'année 2026).



Éviter, Réduire et compenser



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stratégie
nationale
BIODIVERSITÉ
2030

Connaître, protéger et
restaurer les milieux
naturels



Diagnostic des zones à enjeux

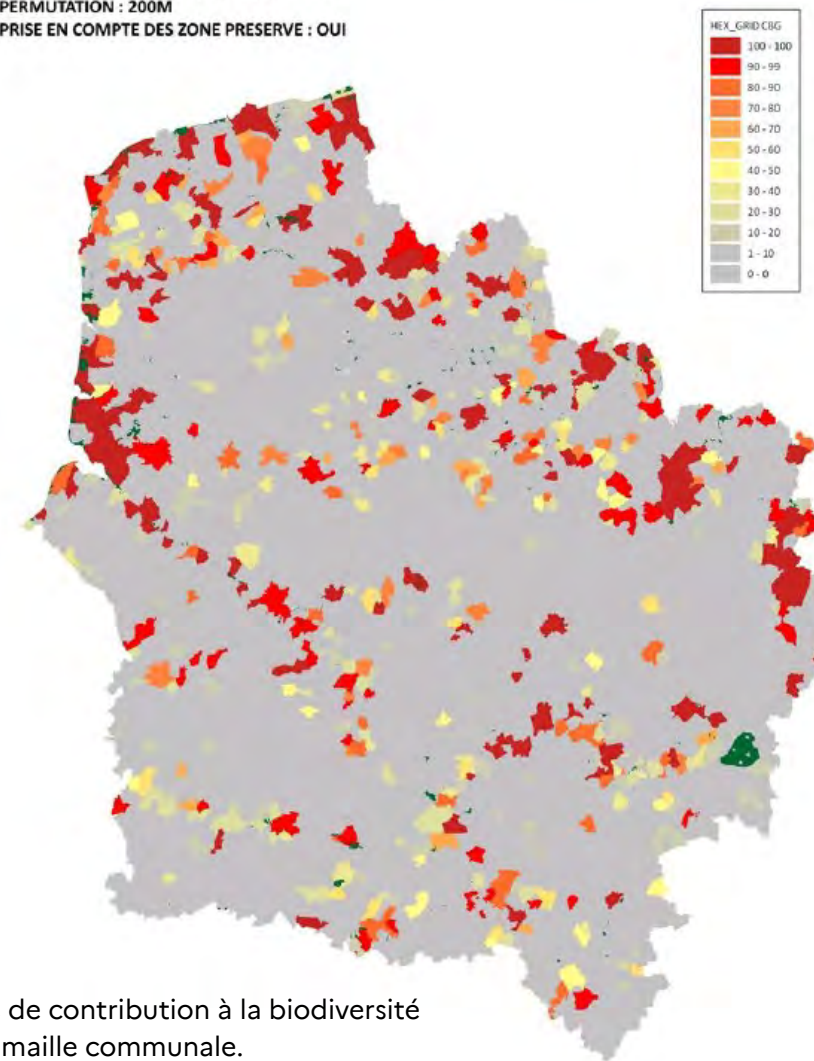
Regard croisé **espèces** (CEN HdF) et **habitats** (CBN HdF).

→ pour identifier les priorités de restauration de protection et d'évitement.

4 000 hectares de sites identifiés à potentiel de gain écologique moyen à fort

→ prioriser la compensation environnementale en région et identifier des zones de renaturation préférentielle

Sceranio SC2 : 5[100] 4[70] 3[40] (exclu 300)
PERMUTATION : 200M
PRISE EN COMPTE DES ZONE PRESERVE : OUI



Cartes des valeurs de contribution à la biodiversité globale (CBG) à la maille communale.

Les sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation (SNCRR)

- Encourager les projets et valoriser les opérations de restauration de la biodiversité (ventes d'unités de compensation) ;
- Accompagner les porteurs de projets : Proposer une compensation par l'offre VS compensation à la demande ;
- Encadrer la compensation et la restauration volontaire.



Les obligations réelles environnementales (ORE)

- **Contrat volontaire** qui permet de garantir la pérennité de la compensation ou de la restauration volontaire (durée 99 ans / s'impose aux successions et ventes de propriété pour la durée du contrat).

PROTÉGER LES ESPÈCES MENACÉES

Simplification de la Dérogation espèces protégées (DEP)

Réflexion menée sur la simplification de la procédure d'instruction DEP via un groupe de travail ministériel: Avifaune du bâti.

Faune et bâti

Accompagnement territorial par un réseau d'acteurs pour faciliter la prise en compte de la faune sauvage dans les constructions.





**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

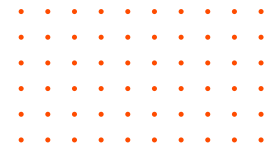
**Stratégie
nationale
BIODIVERSITÉ
2030**

MERCI

Contacts :

frederic.bince@developpement-durable.gouv.fr

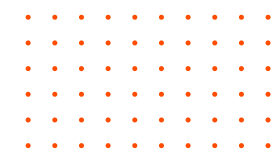
jerome.rigaud@developpement-durable.gouv.fr



24 septembre 2026

DUNKERQUE-PORT

SDPN



Pourquoi un SDPN ?

Loi n°2008-660 du 04 juillet 2009 portant la réforme portuaire : les espaces naturels, une responsabilité portuaire

ERc : un cadre réglementaire qui transforme l'action portuaire



- Loi n° 2001-1 du 3 janvier 2001 : « **Les mesures compensatoires doivent être mises en œuvre lorsque les atteintes à l'environnement n'ont pu être ni évitées ni réduites.** » (Article L.122-3 du Code de l'environnement)
- Loi n°2016-1087 du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages : « **Les atteintes à la biodiversité doivent être évitées, réduites et, lorsque cela est possible, compensées.** » (Article L.110-1 II du Code de l'environnement)

Le SDPN , un cadre stratégique pour passer d'une biodiversité subie à une biodiversité planifiée : il anticipe les impacts, structure l'évitement et la réduction à l'échelle du territoire, et guide la compensation écologique.

L'innovation SDPN : de la contrainte à la stratégie

- 2010 -2011
Conceptualisation du SDPN suite au Terminal Méthanier.
Présentation CSRPN et CNPN.
- 2014
Reconnaissance comme déclinaison locale du SRCE-TVB
Nord-Pas-de-Calais (Rapport Commission Enquête publique).
- 2018-2020
Deux révisions successives intégrant les évolutions
réglementaires (MNEFZH, SE) et projets portuaires (OAZIP).
- 2022
Inscrit dans la TVB SCoT Flandre-Dunkerque
- 2024
Nouvelle version au regard de l'évolution de l'OAZIP.
Intégration dans la SNB 2030 - Mesure 17
« Accompagner le secteur des infrastructures de
transport »



Fondements du SDPN

Le SDPN , un outil d'aide à la décision, de planification et de gestion de la biodiversité portuaire.



Écobilan

Indice de biodiversité portuaire pour évaluer la valeur écologique globale d'un territoire portuaire à partir de suivis faune, flore et habitat



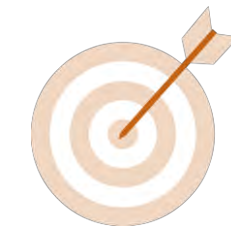
Schéma de principe

Ossature de TVB construite notamment avec l'avancée des mesures compensatoires des projets d'aménagement portuaires

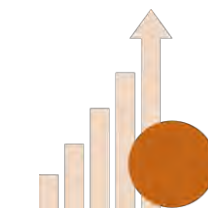


Enjeux et objectifs

Orientations générales indiquant la direction souhaitée de la gestion, compte tenu des principaux enjeux écologiques identifiés et de leurs principaux facteurs d'influence



Gouvernance

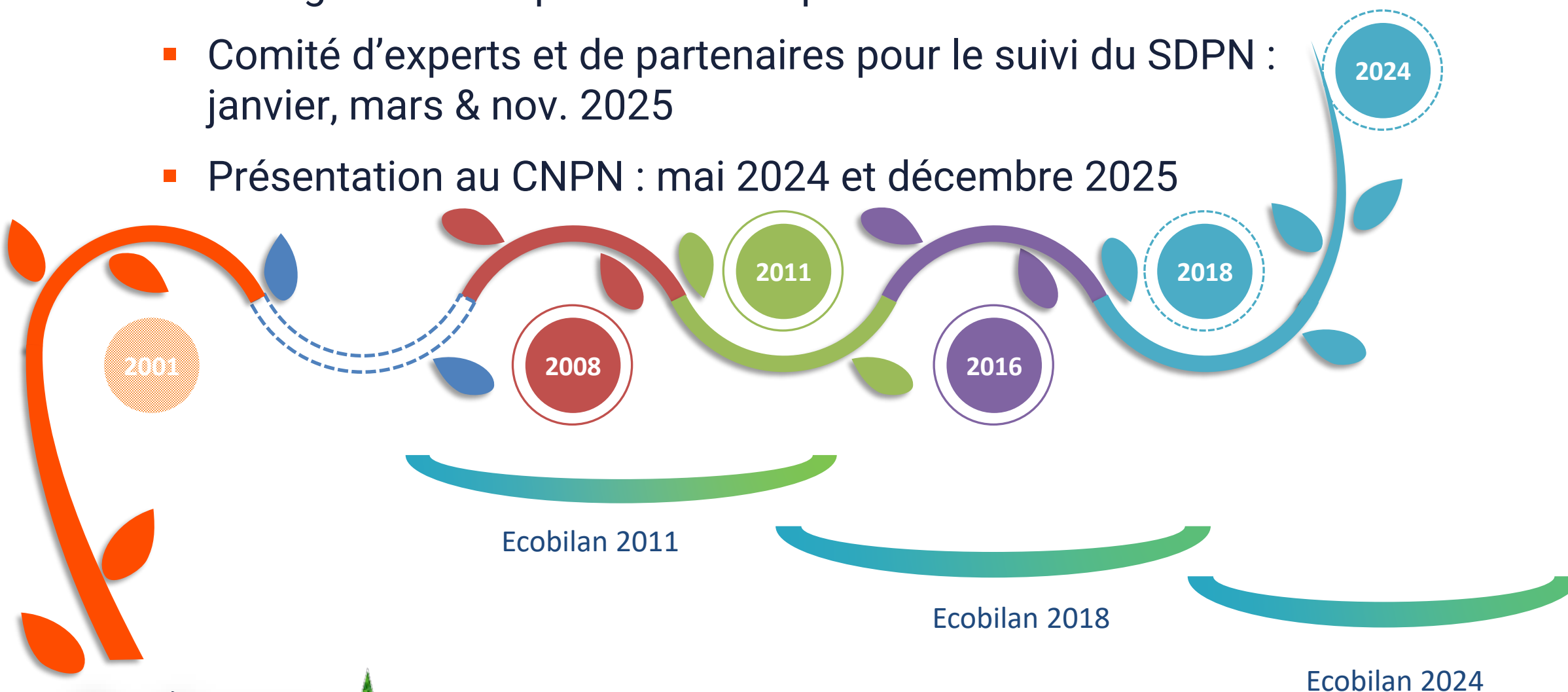


Indicateurs

Écobilan : évaluation de la biodiversité portuaire

Indice de biodiversité portuaire basé sur la faune, la flore et les habitats, évaluant la valeur écologique globale

- Méthode de bio-évaluation basée sur une dimension d'écologie rétrospective
- Variations de répartition spatiale et temporelle de la biodiversité
- Évaluation de chaque habitat selon son niveau d'intérêt écologique pour les cortèges faunistiques et floristiques
- Comité d'experts et de partenaires pour le suivi du SDPN : janvier, mars & nov. 2025
- Présentation au CNPN : mai 2024 et décembre 2025



Données mobilisées



Période : 2001–2024

Calculs de 3 écobilans
sur chacune des périodes
2001-2011
2012-2018
2019-2024



Sources :
Inventaires naturalistes,
bases de données
régionales et
nationales



+ de 200 000 données
analysées sous SIG



Surface x Niveau d'intérêt

Un équilibre entre aménagement et patrimoine naturel ?

- **Dynamique contrastée entre 2011, 2018 et 2024** : Baisse de l'écobilan essentiellement liée à la régression d'habitat à faible enjeux (habitats d'alimentation, déplacement, repos).
- **Biodiversité ciblée en amélioration** : avancées marquées pour la flore et les insectes (dunes et zones humides).
- **Aménagements raisonnés** : projets orientés vers des secteurs à faible valeur écologique conformément Erc.
- **Espaces d'intérêt conservés** : extension portuaire désormais contrôlée (littoraux, aquatiques, humides).
- **Maturité progressive des milieux** : qualité écologique croissante des sites compensatoires.
- **Résilience forte** : colonisation rapide d'espèces sur les friches pionnières.

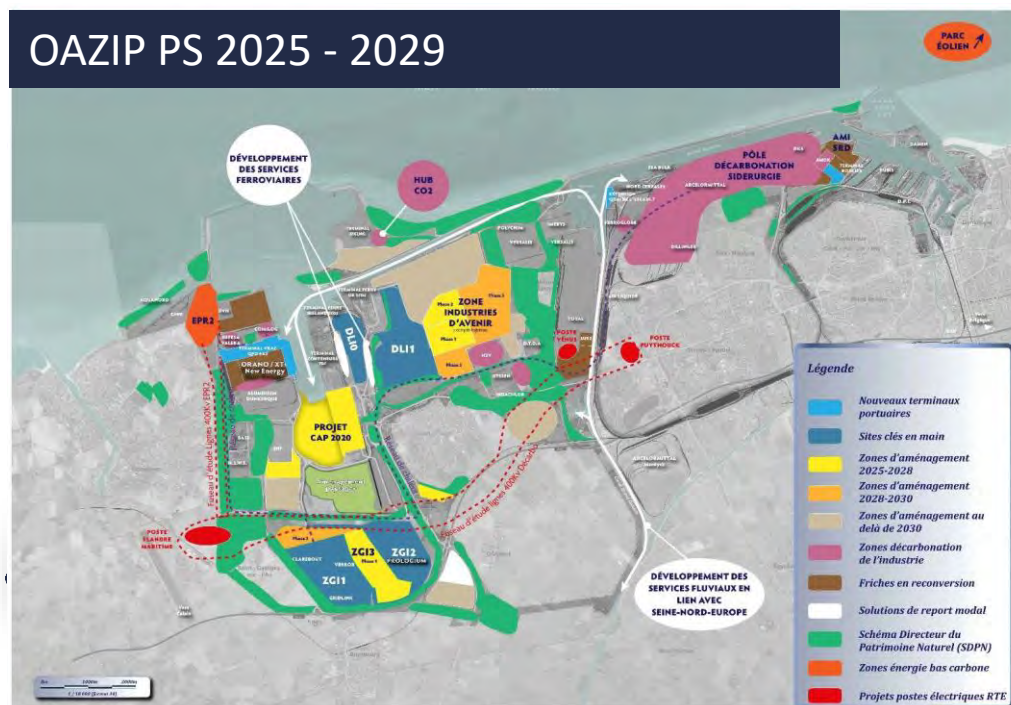


Schéma de principe : TVB portuaire à long terme

Outil de planification pluriannuelle de préservation et de contractualisation de la biodiversité portuaire

- Prospective ERc OAZIP
- Engagement de 1000 Ha dédiés
- **Démarche itérative et évolutive**, actualisée périodiquement au rythme des inventaires, des écobilans, des aménagements réalisés et futur (OAZIP), de la réalisation des mesures compensatoires des projets portuaires ainsi que des évolutions réglementaires.

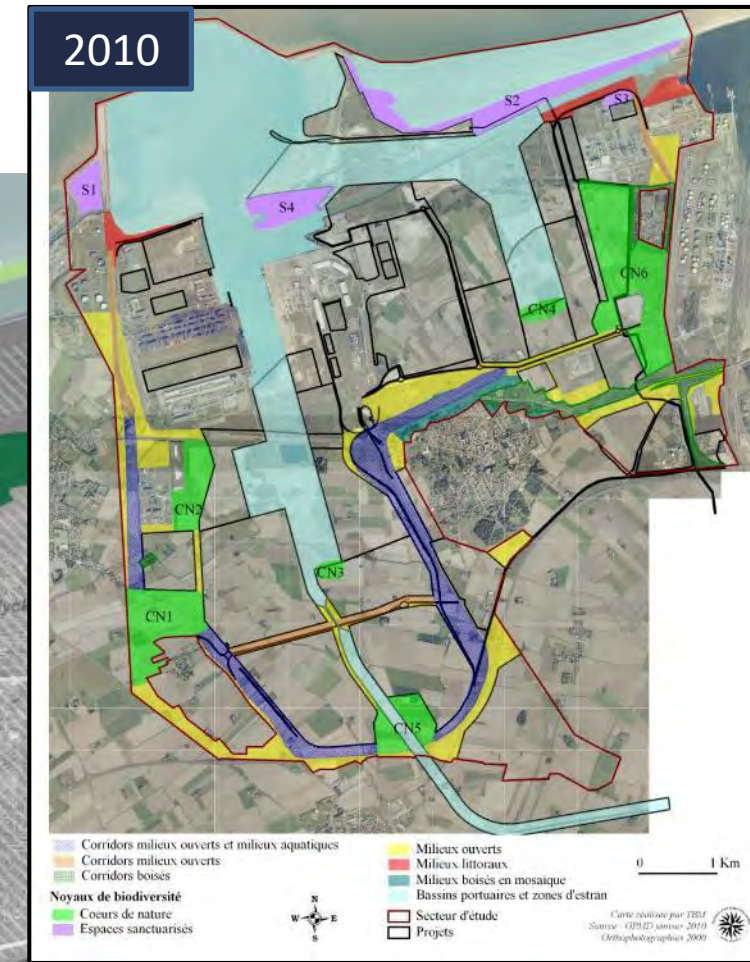
OAZIP PS 2025 - 2029



2020



2010



2018

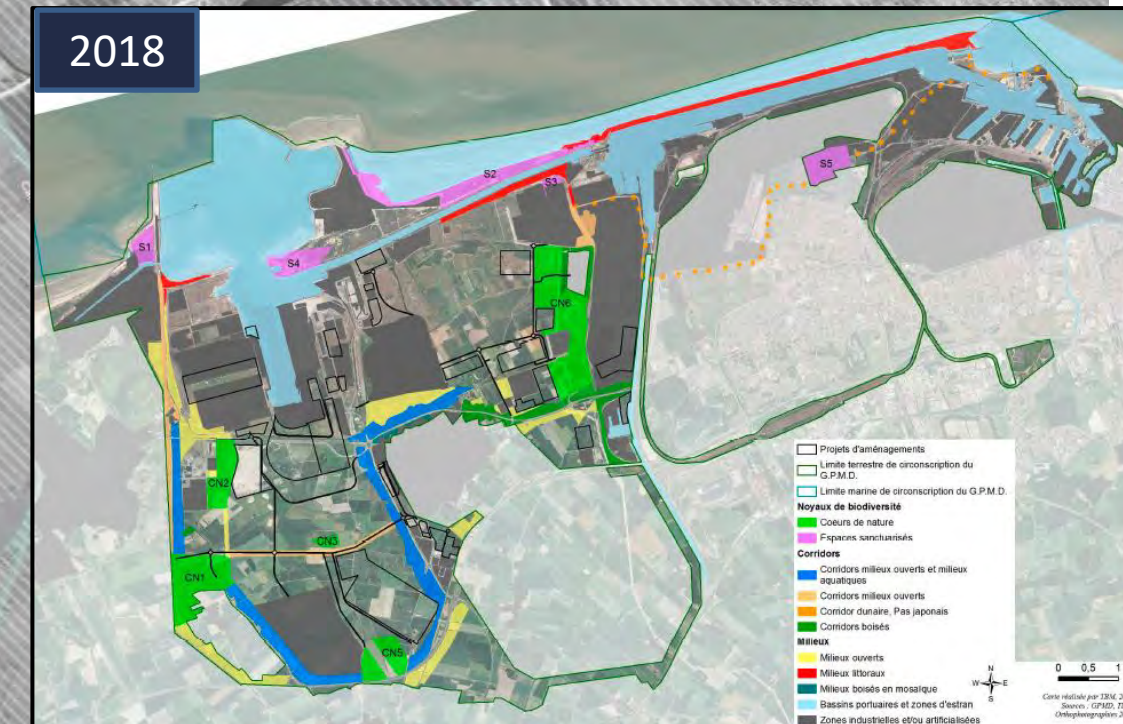


Schéma de principe : outil de planification pluriannuelle de contractualisation de B^{té} portuaire

STRUCTURES

Sanctuaire de biodiversité

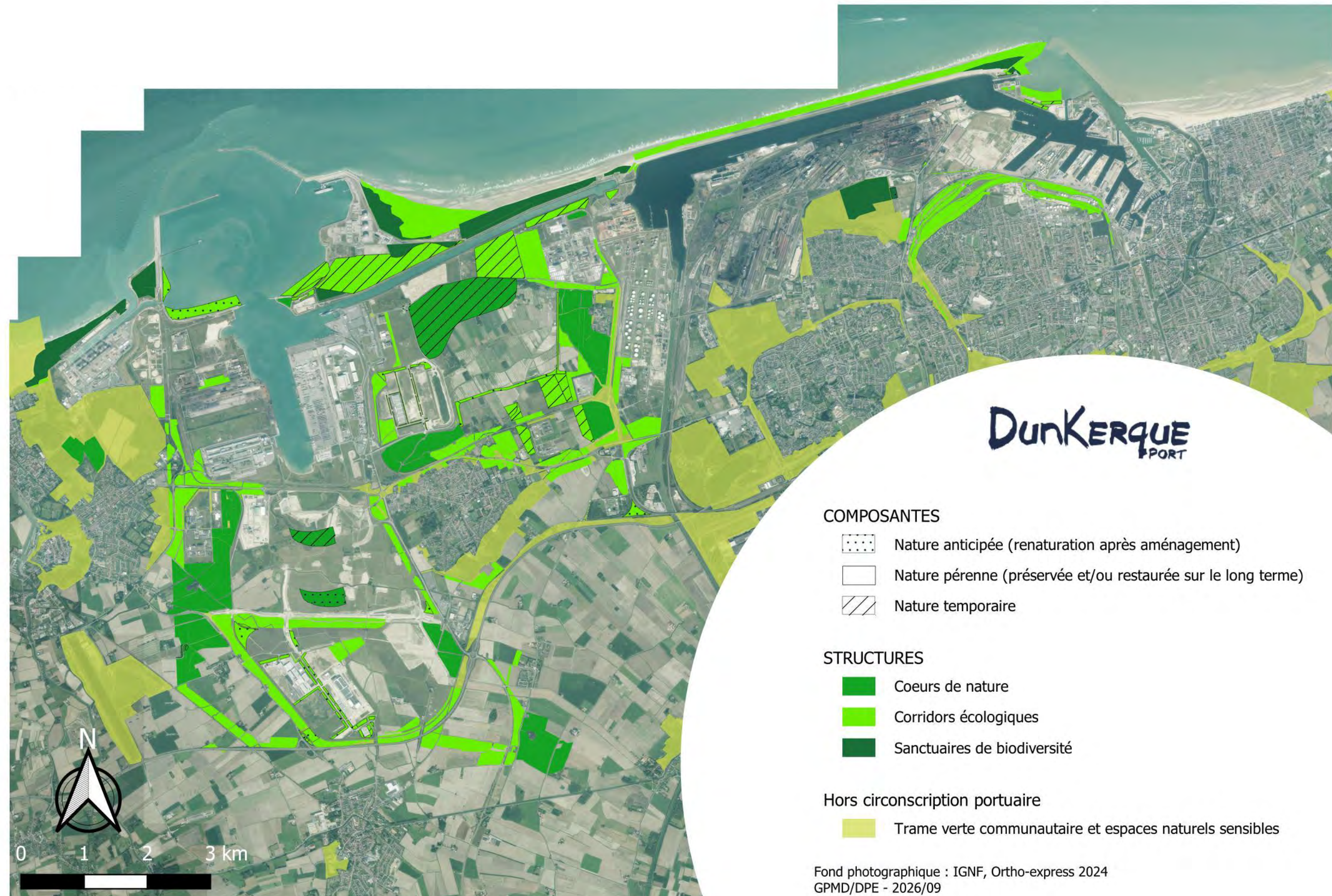
Milieus naturels à haute valeur écologique qui ont un maximum de naturalité et de fonctionnalité à flore et faune spécifiques.

Cœurs de nature

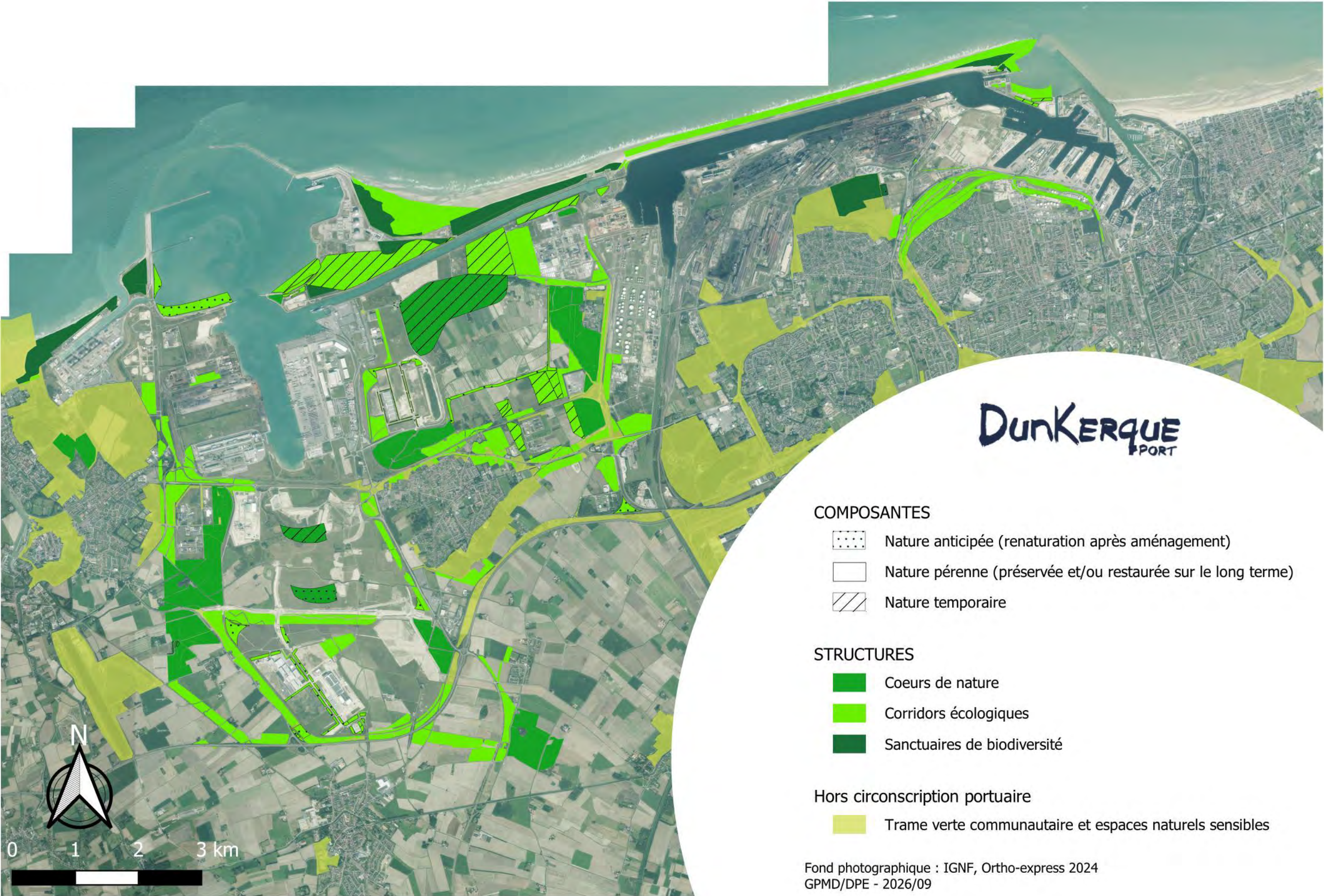
Zones refuges et d'alimentation pour la faune. Directement liés aux mesures compensatoires réalisées ou programmées.

Corridors écologiques

Milieus assurant la liaison fonctionnelle entre les habitats utilisés pour la réalisation du cycle biologique complet des espèces, connectant les noyaux de biodiversité entre eux et avec les plaine/littoral flamands



SDPN, pivot structurant de la trame verte du dunkerquois

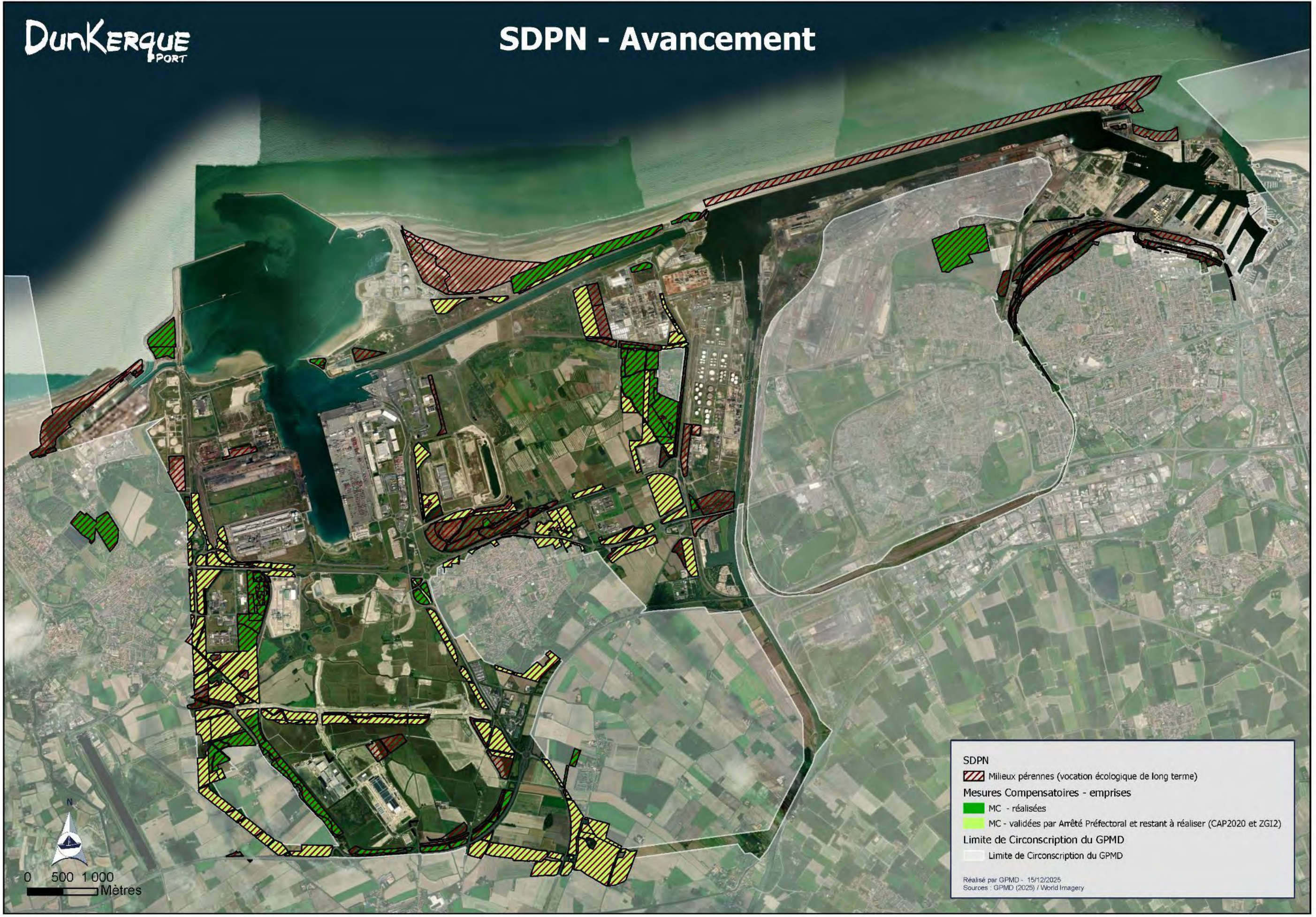


2025 : 290, 4 ha réalisées

761 ha réalisées ou à venir

DunkERQUE
PORT

SDPN - Avancement



DunkERQUE
PORT

Espèces à responsabilité portuaire : un engagement complémentaire

Milieux littoraux

Flore à enjeux important : *Atriplex* spp., *Crambe maritima*, *Eryngium maritimum*, *Salicornia europaea*, *Leymus arenarius*, *Suaeda maritima*, *Rosa spinosissima*, *Thalictrum minus*, *Anthemis arvensis*, *Filago germanica*, *Centaureum littorale*, *Sagina nodosa*, *Leymus arenarius*, *Viola tricolor* subsp. *curtisii*

Faune à enjeux :

- **Majeur :** Courlis cendré, Huîtrier pie, Traquet motteux
- **Important nicheurs :** Gravelots, Avocette élégante, Echasse blanche, Cochevis huppé
- **Important migrants :** Bruant lapon, Plectrophane des neiges, Alouette hausse-col, Barge à queue noire, Bécassine des marais, Courlis corlieu, Bécasseau maubèche, Bernache cravant, Bergeronnette de Yarrell
- **Autres :** Lapin de garenne, Agreste, Gomphocère tacheté, Decticelle chagrinée

Milieux aquatiques & humides

Flore à enjeux important : *Potamogeton pusillus*, *Dactylorhiza* spp., *Epipactis palustris*

Faune à enjeux :

- **Majeur :** Sterne pierregarin, Bruant des roseaux, Chevalier gambette; Goéland cendré
- **Important :** Mouettes, Canard chipeau, Grèbe à cou noir, Avocette élégante, Hirondelle de rivage, Rousserolle effarvate, Cisticole des joncs, Gorgebleue à miroir, Fuligules sp., Goeland sp.
- **Autres :** Crossope aquatique, Murin des marais, Anguille européenne, Conocéphale des roseaux, Triton ponctué

Trame ordinaire agri-naturelle

Flore à enjeux important : *Ophrys abeille*, *Dactylorhiza fuchsii*, *Panicaut champêtre*

Faune à enjeux :

- **Majeur :** Cochevis huppé
- **Important :** Alouette des champs, Pipit farlouse, Busard Saint-Martin, Hypolaïs icterine, Linotte mélodieuse, Locustelle tachetée, Faucon crécerelle
- **Chiroptères :** Pipistrelle pygmée

Milieux marins

Espèces à enjeux :

- **Majeur :** Phoque veau-marin
- **Important :** Phoque gris

Milieux pionniers

Flore à enjeux important : *Anthemis arvensis*, *Filago germanica*, *Centaureum littorale*, *Sagina nodosa*

Faune à enjeux :

- **Majeur :** Crapaud calamite, Agreste
- **Important :** Gravelots, Huîtrier pie, Gomphocère tacheté, Mégère, Triton ponctué
- **Autres :** Lapin de garenne, Putois d'Europe



Enjeux et Objectifs du SDPN (2024)



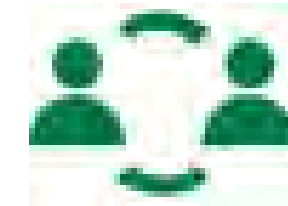
Enjeu de restauration et/ou de conservation du patrimoine naturel

- Conserver le patrimoine naturel et la biodiversité du territoire portuaire
- Renforcer les fonctionnalités et connexions écologiques
- Restaurer les milieux naturels
- Inscrire les enjeux biodiversité et les principes d'évitement, réduction et compensation (ERc) dans le développement des infrastructures portuaires



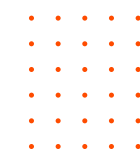
Enjeux pédagogiques et d'accueil du public

- Développer et partager la connaissance
- Intégrer le territoire portuaire dans un contexte plus large



Enjeux d'ancrage territorial

- Structurer la gouvernance multi-acteurs autour de la biodiversité portuaire



Identifier les espèces à plus forte responsabilité pour le GPMD et orienter les objectifs de gestion du SDPN

Concertations et modalités de suivi du SDPN

COMITÉ DE SUIVI

Instance de pilotage stratégique chargée de suivre l'avancement global du SDPN, d'arbitrer les grandes orientations et de garantir la cohérence avec les objectifs visés par les mesures compensatoires

Composition : GPMD, DDTM, DREAL, Conservatoire du Littoral, Conseil départemental du Nord

EQUIPE TECHNIQUE

Groupe opérationnel chargé de coordonner la mise en œuvre concrète du projet, de partager les données et de résoudre les problématiques de terrain.

Composition : GPMD, bureaux d'études, maîtrise d'œuvre

COMITÉ D'EXPERTS

Instance consultative apportant un éclairage scientifique ou technique sur des sujets complexes, en appui aux décisions stratégiques ou techniques.

Composition : chercheurs, associations naturalistes, experts reconnus

COMITÉ DE PARTENAIRES

Instance de concertation associant les parties prenantes du territoire pour recueillir les attentes, favoriser l'adhésion et co-construire les actions.

Composition : CUD, AGUR, associations d'usagers, Fédération de chasse, Fédération de pêche

Équipe structure autour de la biodiversité

- Cellule dédiée pour élaboration, mise en œuvre et suivis-évaluation SDPN
- Plans de Gestion Multi-sites avec suivi-évaluation des mesures compensatoires
- Opérationnalité de l'outil numérique GMAO/SIG attendue
- Coordination environnementale de chantier

Concertation et Partenariats renforcés

- Conventions avec CUD, Département du Nord, Conservatoire du littoral, Chambre d'agriculture et associations naturalistes pour une gestion et/ou expertise des espaces
- Instance de gouvernance SDPN

Une stratégie d'indicateurs déployée



Indicateurs de réalisation : avancement des actions et engagements



Indicateurs d'état : situation actuelle des milieux et de la biodiversité



Indicateurs de pression : facteurs impactant les écosystèmes





Dunkerque PORT

ENSEMBLE, CONSTRUISONS LE PORT DE DEMAIN

Commission Biodiversité – 24 septembre 2026



Stratégie de compensation environnementale du dunkerquois

Bureau Local de la Biodiversité (BLB)

**Direction Qualité de Vie et Environnement
Communauté Urbaine de Dunkerque**

www.communaute-urbaine-dunkerque.fr

Contexte environnemental du territoire CUD



- Légende**
- Parcs urbains
 - Chemins verts
 - Espaces Naturels
 - Zone industrialo-portuaire
 - Accompagnement paysager des grandes infrastructures
 - Parcs d'agglomération
 - Bases de loisirs



Contexte environnemental du territoire CUD



De gauche à droite : Lac d'Armbouts-Cappel, Lac de Téteghem, Dunes de la Licorne et Bois des Forts

Des espèces à enjeux :



Création du Bureau Local de la Biodiversité en 2022

Contexte :

- Réindustrialisation du territoire
- Besoins en logements
- Ambition politique forte d'accélérer les transitions (« ville durable »)

> *Nécessité d'anticiper les impacts de ces opérations*



Missions du Bureau Local de la Biodiversité, créé par délibération du Conseil de Communauté le 27/09/2022 :

1. Animer l'Observatoire Local de la Biodiversité
2. Accompagner les porteurs de projet, public et privé, dans leurs démarches réglementaires environnementales
3. Créer une stratégie locale d'organisation de la doctrine ERc

1. Animer l'Observatoire Local de la Biodiversité

- **Gestion et alimentation d'une base de données faune/flore à l'échelle de la CUD, en partenariat avec le CPIE Flandre Maritime**



1. Animer l'Observatoire Local de la Biodiversité

➤ Animation et coordination du Groupe d'experts biodiversité :

- Conservatoire Botanique National de Bailleul
- Groupement Ornithologique et Naturalistes du Nord-Pas-de-Calais
- Fédération de Pêche du Nord
- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Flandre Maritime
- Centre Régional de Ressources Génétiques – mission d'Espaces Naturels Régionaux



Animer l'Observatoire Local de la Biodiversité : partenariat GON

Etat des lieux des connaissances :

Oiseaux nicheurs : 129 espèces
Oiseaux séjournant hors nidification : 400 espèces
Mammifères : 43 espèces
Amphibiens et reptiles : 12 espèces
Rhopalocères : 38 espèces
Odonates : 39 espèces

Evaluation de la gestion
(fauche/pâturage)

Etat des connaissances sur le territoire CUD

Suivi des espèces patrimoniales

Maintenance et développement d'un
module cartographique d'Atlas de
biodiversité communale (SIRF)

Prospection des zones sous prospectées
(Craywick...)

Analyse perméabilité des paysages /
fonctionnalité TVB

2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024



Inventaires orthoptères : 12
espèces recensées / 25
connues

-> connaissances lacunaires

Nouvel état des lieux des connaissances :

Oiseaux nicheurs : 148 espèces
Mammifères : 29 espèces
Amphibiens et reptiles : 14 espèces
Rhopalocères : 21 espèces
Odonates : 22 espèces
Orthoptères : 15 espèces
Insectes autres : 67 espèces

2. Accompagner les porteurs de projet public et privé dans leurs démarches réglementaires environnementales

Mettre à disposition des porteurs de projet l'expertise, l'ingénierie et la connaissance du territoire afin de prendre en compte la phase d'évitement dès la conception du projet :

- **Accompagner l'ensemble des étapes liées à la mise en œuvre de la séquence ERc :**
 - Bibliographie via la base de donnée locale Faune/Flore
 - Réalisation de prédiagnostic faune/flore/habitat via des inventaires de terrains
 - Caractérisation des zones humides par prestation externe via un marché public
 - Accompagnement au cadrage réglementaire

- **Partenariat avec CDC-Biodiversité** adopté en Conseil de communauté le 15/12/2023 : portage foncier pour des terrains à renaturer, solution « clé en main » de restauration écologique, appui pour l'obtention de l'agrément au réseau SNCRR

CDC Biodiversité

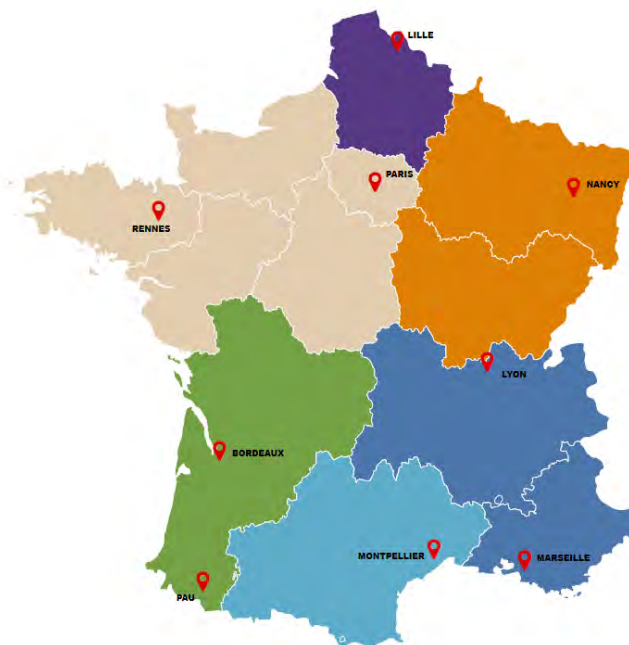
Une entreprise à mission, créée en 2008, apportant une solution de compensation à la suite d'une absence et pérennité

Filiale à 100% de la Caisse des Dépôts

- Une action et des projets s'inscrivant dans les **politiques publiques** et l'engagement et soutien du groupe CDC dans la transition écologique
- Un opérateur de restauration au service des acteurs du territoire (des outils et des leviers financiers s'inscrivant dans une démarche de restauration écologique)

5 champs d'intervention :

- Restauration écologique (compensation, ZAN)
 - Biodiversité en ville
- Actions volontaires des entreprises
- Recherche, innovation, formation
 - « Économie et Biodiversité »
- Mesure d'empreinte biodiversité

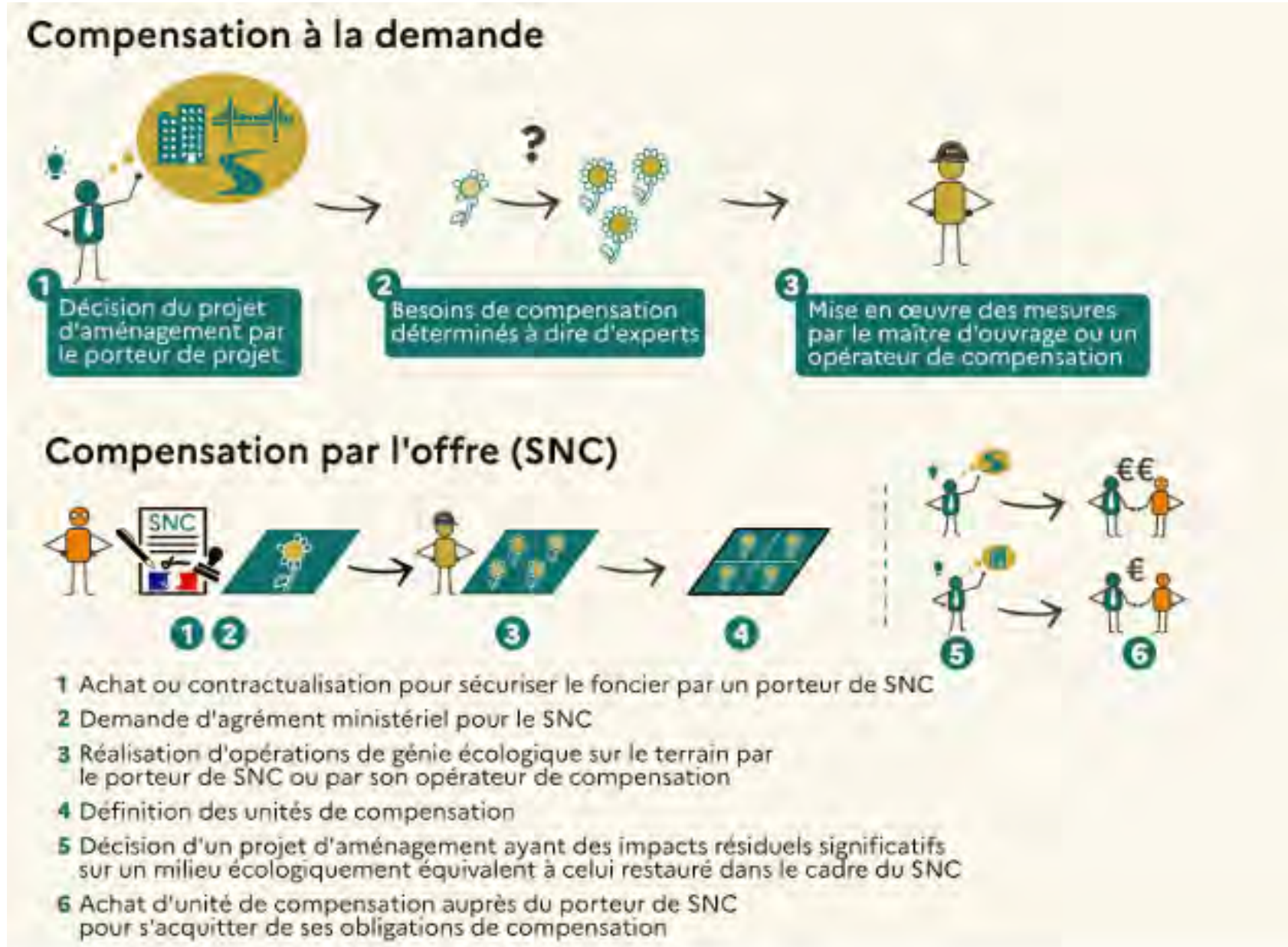


2. Accompagner les porteurs de projet public et privé dans leurs démarches réglementaires environnementales

- Assister le porteur de projet, après obtention de l'arrêté préfectoral ou ministériel, à **superviser la mise en œuvre des mesures de compensation ou d'évitement**



3. Créer une stratégie locale d'organisation de la doctrine ERc



Source : CGDD

- Compensation par l'Offre – Qu'est-ce qu'un Site France Crédits Biodiversité (anciennement SNCRR) ?

Evolution du cadre réglementaire depuis et changement de dénomination mai 2026 :



France Crédits Biodiversité : un dispositif multifonctionnel au service de la restauration écologique

Les sites France Crédits Biodiversité, nouvelle dénomination depuis mai 2026 des sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation (SNCRR) et qui succèdent aux sites naturels de compensation (SNC), représentent une innovation majeure pour financer la restauration écologique et ouvrent la perspective d'une redynamisation de la compensation par l'offre. Créés par la loi Industrie verte de 2023, ils sont pleinement opérationnels depuis novembre 2024.

Figure 1 : fonctionnement des sites France Crédits Biodiversité



- 1 Maîtrise foncière, état initial, trajectoire de gain écologique, demande d'agrément
- 2 Vente des crédits biodiversité possible dès l'agrément et sur toute sa durée
- 3 Travaux écologiques, puis entretien des gains écologiques

Source : CGDD

- Compensation par l'Offre – Qu'est-ce qu'un Site France Crédits Biodiversité (SNCRR) ?

Figure 2 : évolution des principaux critères entre SNC et sites France Crédits Biodiversité

	SNC	Sites France Crédits Biodiversité
 Objectif écologique	Absence de perte nette de biodiversité	Absence de perte nette de biodiversité pour la compensation écologique (séquence ERC) Obtention de gains écologiques nets (amélioration d'un état dégradé) pour les projets de restauration et de renaturation
 Modalités de vente	Vente des unités de compensation possible uniquement après obtention des premiers résultats écologiques	Vente des crédits biodiversité possible dès l'obtention de l'agrément , ce qui sécurise le modèle économique du porteur de projet
 Gain écologique	État écologique final visé par les SNC	Gain écologique attendu selon une trajectoire écologique (calendrier)
 Autorité délivrant l'agrément	Ministre de la Transition écologique	Préfet de région (pour une meilleure cohérence avec les projets de territoires)

Source : CGDD

France Crédits Biodiversité

Le premier dispositif national de crédits biodiversité pour financer la restauration écologique et accélérer l'engagement des entreprises



CGDD - DGALN

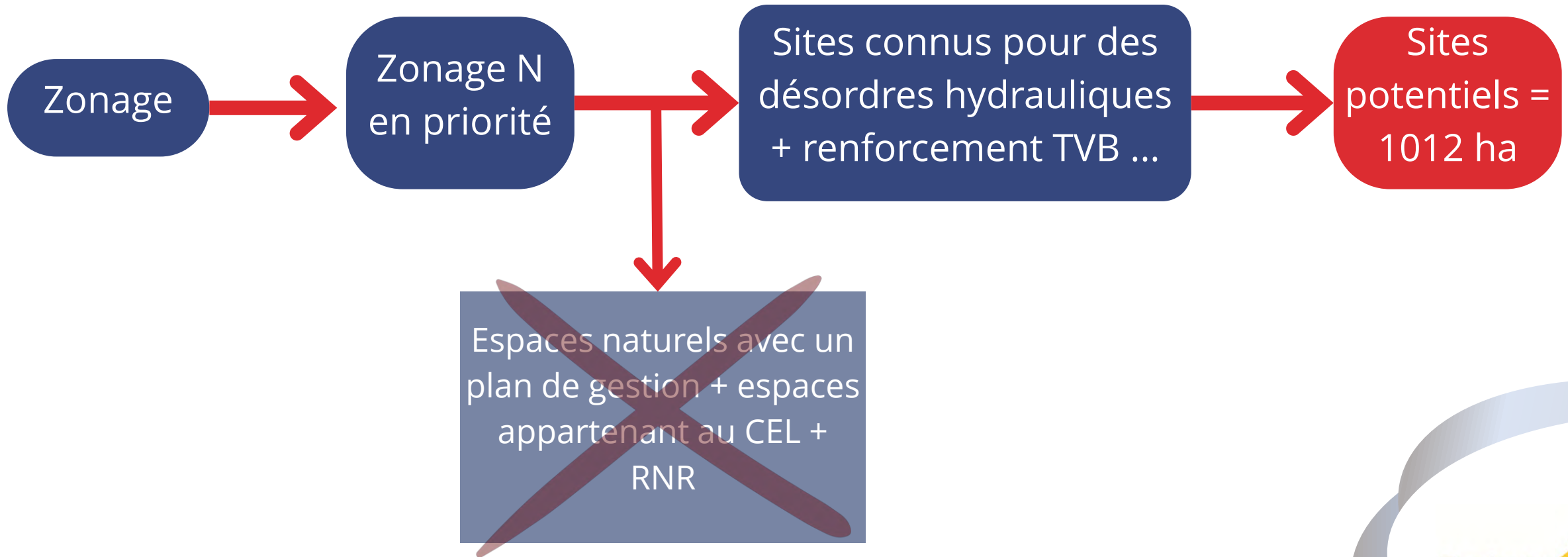

 MINISTÈRE
 DE LA TRANSITION
 ÉCOLOGIQUE
 ET DE LA COHÉSION
 DES TERRITOIRES
 Liberté
 Égalité
 Fraternité

Dunkerque
Grand Littoral
 COMMUNAUTE URBAINE

3. Créer une stratégie locale d'organisation de la doctrine ERc

➤ Création d'une banque de site de compensation

Ancienne méthodologie CUD basée sur le zonage :





Sites mobilisables après concertation avec les occupants

- Limites de communes
- BLB_Sites de Mesures Compensatoires
- Terrains publics CUD + Communes = 115 ha
- Terrains Agricole CUD zonage N = 70 ha
- Terrains publics (VNF, Waeteringues, Etat,...) = 209 ha
- GPMD_Banque de sites= 180 ha

Sites mobilisables sous réserve d'accord des propriétaires

- Terrains privés = 367 ha

Stratégies et compensations

- Compensations préférencées = 43,5 ha
- GPMD_MC_en cours
- GPMD_Mesures compensatoires réalisées
- Conservatoire du Littoral_Stratégie d'intervention
- Conservatoire du Littoral_Stratégie de vigilance

0 4 000 8 000
Mètres

www.communaute-urbaine-dunkerque.fr

© Communauté Urbaine de Dunkerque

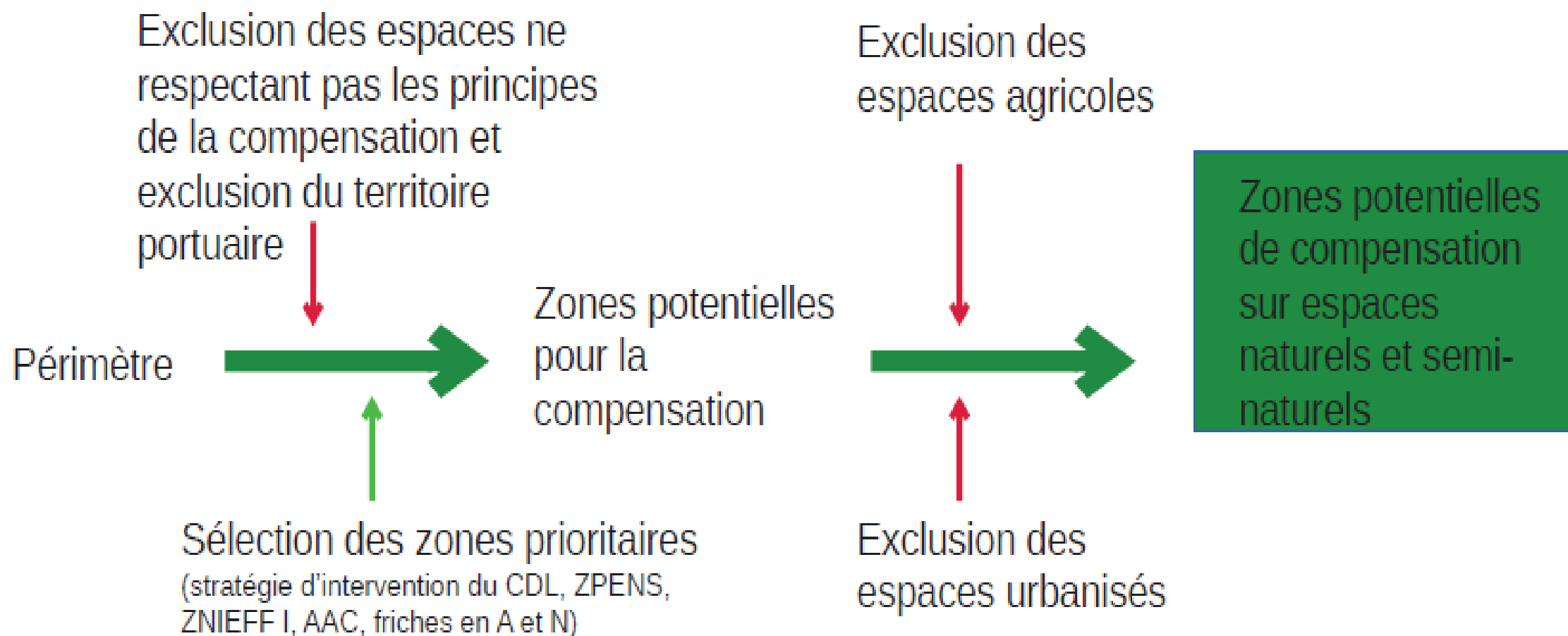


Edition : octobre 2023

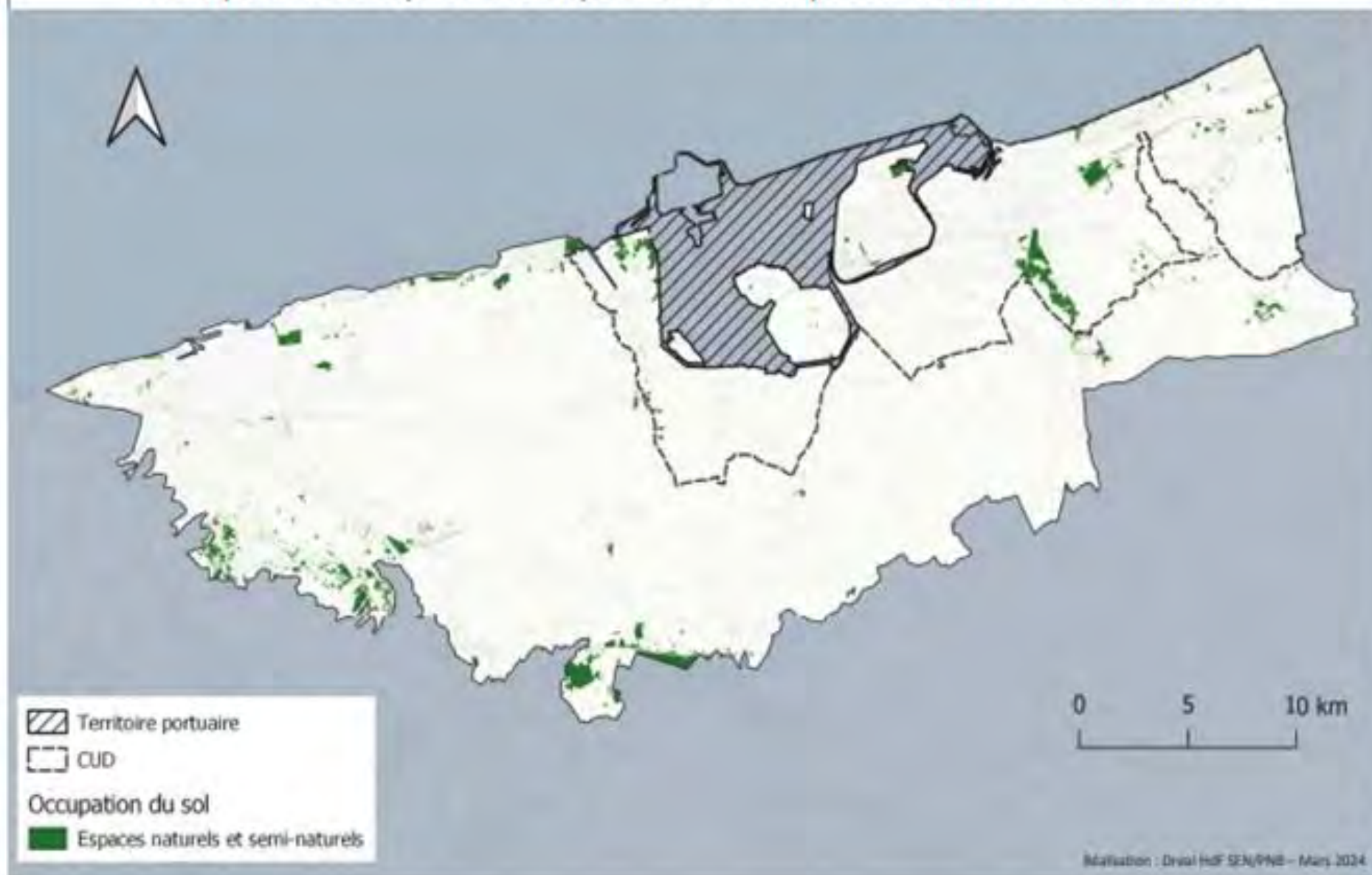
© Cadastre DGFIP
© Données CUD (Qualité de vie, Voirie et réseaux, Urbanisme et patrimoine)
© Réseaux Techniques (Air liquide, THD, GRDF, RTE, ERDF, LDE, GRT Gaz, Réseau de chaleur)
© Données Référentiels (IGN, OSM, ESRI, Geo2France, ...)
Copie et reproduction interdites

La Communauté Urbaine de Dunkerque ne peut être tenue responsable des dommages directs et/ou indirects qui pourraient résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document cartographique.

Méthode proposée basée sur l'occupation des sols



Zones potentielles pour la compensation en espaces naturels et semi-naturels



Bilan et chiffres clés depuis 2022

- **40 projets** sur le dunkerquois (publics et privés) recensés et accompagnés par la CUD, le GPMD et CDC-Biodiversité : Ex: EPR2, RTE, Arcelor Décarbonation, unité de méthanisation...
- **10 sites de compensation** aménagés pour 8 projets autorisés
- **13 projets post arrêté préfectoral** suivis par le BLB
- **Une dizaine de prédiagnostic** faune/flore réalisés en interne par le BLB
- Besoins de compensation estimés d'ici 2035 sur le territoire dunkerquois : **1 000 ha**
Nécessité d'accentuer la sobriété foncière et d'éviter pour réduire la compensation estimée
- **Environ 250 ha déjà fléchés** pour les projets de compensation sur le dunkerquois
- **Anticipation de l'évitement, hors projets**, via les documents de planification du territoire (SNCRR, PLUi, SCOT...)

Merci de votre attention



TABLE RONDE

Biodiversité et projets industriels :

Comment anticiper, gérer et tirer les enseignements des enjeux écologiques à chaque étape d'un projet ?



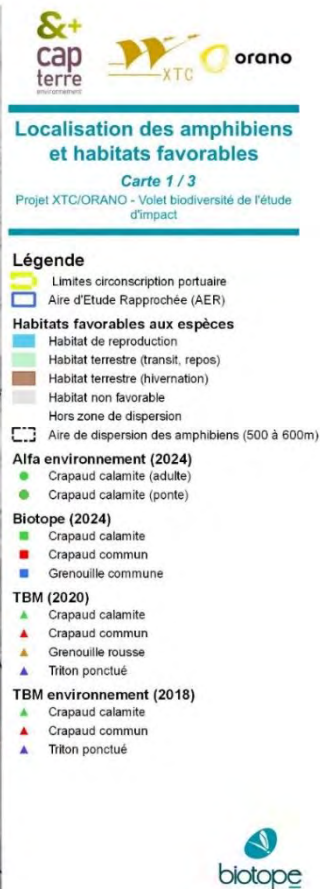
Projet Neomat – Les enjeux Faune, Flore et Habitats avant réalisation



Projet Neomat:
50ha



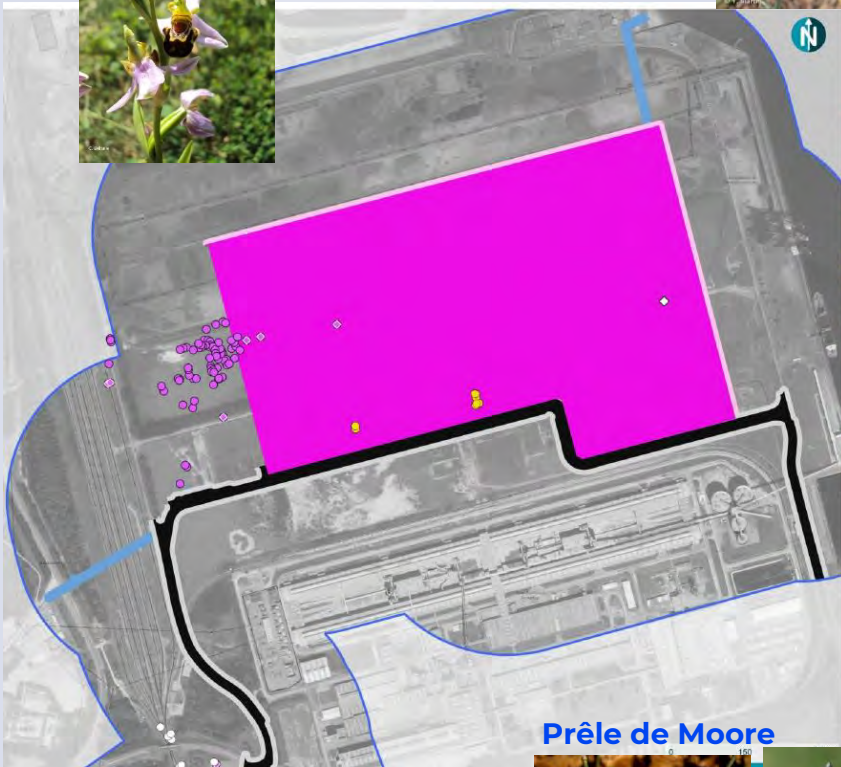
Crapaud calamite:



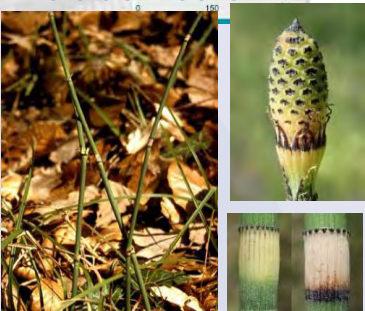
Ophrys abeille:



Gnaphale jaunâtre



Prêle de Moore



Neomat CAM

La biodiversité intégrée au projet

